

3.a. Réglement graphique - agglomération
Commune de BALGAU

Jean-Roch Kleiter - Urbaniste



Document approuvé par délibération
du 25 mai 2021
Le Président

Mai 2021

LIMITES

----- limite communale -----
----- limite de zone ou de secteur -----

EMPLACEMENTS RESERVES

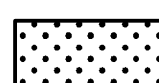
----- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés -----



maisons isolées

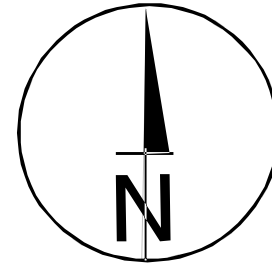


construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole



zone non aedificandi

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.



1:2 000